

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21
E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



AUDIENCE DE LA CFTC-DOUANES AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL

Le 22 mai 2017, une délégation de la CFTC-Douanes a été reçue par M. Gintz, Directeur Général de la DGDDI.

Cette rencontre nous a permis d'aborder plusieurs points d'actualité et de recueillir le sentiment du nouveau Directeur Général, qui a pris ses fonctions à la Douane en février dernier, sur chacun de ces points, et de faire connaître notre approche. Ceci dans un contexte où le déroulement du PSD, les suppressions de service, l'évolution de nos structures vers l'interministérialité, les baisses d'effectifs et de promotions, les contraintes budgétaires fortes et continues, mettent quelque peu à mal le dialogue social constructif de proposition tel que nous l'entendons.

Voici quelques-uns des sujets qui ont fait l'objet d'échanges avec le Directeur Général, par ailleurs entouré de M. Thillier, Chef de service, et de Mme Deboux, Sous-directrice A.

- Vision globale du DG de la Douane à court et à plus long terme : Selon M. Gintz, c'est une administration d'avenir qui a fait la preuve du fait qu'elle est utile et nécessaire. Ce qui n'empêche pas qu'elle doit s'adapter pour faire face aux évolutions structurelles de notre environnement. Les douaniers doivent bien comprendre qu'ils ne sont pas propriétaires de leur poste ni de leurs missions. Leur statut prévoit qu'ils sont mutables géographiquement et fonctionnellement. Ils doivent accepter aussi que les priorités évoluent et qu'on n'attende pas d'eux aujourd'hui la même chose qu'hier. Par exemple, la digitalisation, la numérisation sont des évolutions sur lesquelles on ne reviendra pas en arrière.

- Structure de la Douane : Le DG ne pense pas que l'unicité de la Douane doive être remise en cause. La coordination Co/Su a du sens et fonctionne bien. Elle s'intègre pleinement et entièrement dans le périmètre de Bercy. Il n'a pas non plus en projet une Douane concentrée sur trois ou quatre grandes plateformes. Un maillage territorial efficace doit être maintenu. Il y a un équilibre à trouver. Pour autant, vouloir maintenir des structures de trop petite taille (bureaux ou brigades) n'a pas de sens et peut même s'avérer dangereux. Par conséquent les fermetures prévues par le PSD seront menées à terme. Selon lui, environ 200 bureaux et 250 brigades permettrait d'assurer le service qu'on attend de notre administration.

- Effectifs : Depuis deux ans la baisse des effectifs en Douane a été endiguée. Les recrutements supplémentaires sont principalement venus renforcer la Surveillance. Le DG convient que cette distinction Co/Su en matière d'effectifs devient difficilement soutenable et que les AG/Co connaissent aussi des problèmes. Il n'imagine pas que les effectifs de la Douane puissent encore baisser puisqu'il est désormais prévu un renforcement du contrôle aux frontières Schengen et la re-création d'une frontière tierce avec le Royaume-Uni.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

- **Mesure de la performance** : le pilotage quantitatif ne doit pas être le seul paramètre. Cf dérives à la DNRED. Pour le DG, la manière d'atteindre les objectifs doit être mieux prise en considération et non pas la seule atteinte de ces objectifs.

- **Avenir de la Masse des Douanes** : La Masse a son utilité et sa raison d'être. Cependant pour qu'elle reste pérenne, il va falloir qu'elle trouve de nouvelles ressources. Cela passera notamment par une augmentation des loyers.

- **Système d'évaluation des agents** : Dans le cadre du PPCR, l'avancement différencié des agents (via bonifications ou majorations) est supprimé. Pour le DG, aucun autre système de substitution n'est actuellement à l'étude.

- **TSVR** : Le DG estime qu'on est encore dans une phase de montée en charge, et que des dossiers anciens ont été mal gérés, en dépit des réglementations, d'où les difficultés actuelles à intégrer ces dossiers anciens dans le nouveau système. Il ne pense pas renforcer encore les effectifs du service par des contractuels compte tenu des 35 récents recrutements.

- **TICFE** : Le DG concède que la réglementation concernant cette taxe est complexe mais se félicite de l'implantation de cette nouvelle mission en Douane, implantation à laquelle il n'est pas étranger, qui aura la vertu d'ancrer le rôle de la Douane dans la fiscalité énergétique.

- **Le pourquoi de la note du 9 mai 2017 sur l'obligation de neutralité** : Le DG rappelle que les agents interviewés par les médias sur certains sujets ont un devoir de réserve dès lors qu'ils font état de leur qualité de douanier. Par ailleurs les agents ne doivent pas mélanger les fonctions de service public dont ils sont investis avec des mandats de nature politique. Ils doivent être tout particulièrement précautionneux à éviter le mélange des genres sur les réseaux sociaux.

- **Télétravail** : Les dossiers reçus seront tous instruits par la direction générale avec bienveillance, sans a priori ni aucune volonté d'imposer un numerus clausus.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.